



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2021-296

PUBLIÉ LE 8 OCTOBRE 2021

Sommaire

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours / Division des examens et concours

| | |
|--|---------|
| R24-2021-09-17-00003 - Arrt Commission Acadmique Harmonisation (3 pages) | Page 3 |
| R24-2021-09-17-00004 - Arrt Epreuves Académiques (2 pages) | Page 7 |
| R24-2021-09-17-00005 - Arrt Liste Rfrentiel Adapt (1 page) | Page 10 |

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2021-09-17-00003

Arrt Commission Acadmique Harmonisation

ARRETE

portant sur la commission académique d'harmonisation et de proposition de notes d'Education Physique et Sportive (EPS) :

La Rectrice
Chancelière des universités

VU le code de l'éducation

VU l'arrêté du 21 décembre 2011 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique

VU l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général

VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La commission académique d'harmonisation et de proposition de notes d'Education Physique et Sportive (EPS) est composée comme suit :

Président : M. TAILLEUX Michaël, Inspecteur d'académie,
Inspecteur pédagogique régional d'EPS

Vice-présidente : Mme NEUMANN Sophie, Inspectrice d'académie, Inspectrice
pédagogique régionale d'Education Physique et Sportive

Membres :

M. BIDAULT Jean-Charles : Professeur agrégé d'EPS au lycée Rotrou - DREUX

M. BOISSE Gil : Professeur d'EPS hors classe au lycée Ronsard - VENDOME

Mme BOUCHER Sarah : Professeur certifié d'EPS au lycée professionnel
Marguerite Audoux - GIEN

M. BOURGOIN William : Professeur d'EPS hors classe au lycée professionnel
Elsa Triolet – LUCE

M. CAMPE Jérôme : Professeur agrégé d'EPS au lycée général et technologique
Jacques Monod - SAINT JEAN DE BRAYE

Mme CONRE Sophie : Professeur agrégé d'EPS au lycée général et technologique
lycée des métiers Grandmont - TOURS

M.COUTAL Alexandre : Professeur d'EPS au lycée général et technologique
Grandmont - TOURS

M. DOUILLARD Pascal : Professeur d'EPS hors classe au lycée professionnel
Victor Laloux - TOURS

M. JONOT Quentin : Professeur d'EPS au lycée professionnel lycée des métiers
Gaudier-Brzeska - SAINT JEAN DE BRAYE

M. GABION Florent : Professeur agrégé d'EPS au lycée général
Alain Fournier – BOURGES

Mme GRAMOND Diane : Professeur d'EPS au lycée Polyvalent
Pierre Emile Martin – BOURGES

M. GUET Grégory : Professeur agrégé d'EPS au lycée
général et technologique Rotrou – DREUX

M. PINSARD Emmanuel : Professeur d'EPS au lycée professionnel
lycée des métiers Gaudier-Brzeska - SAINT JEAN DE BRAYE

M. JONCQUEMAT Guillaume : Professeur agrégé d'EPS au lycée
général et technologique Camille Claudel - BLOIS

M. JULIEN Philippe : Professeur agrégé d'EPS au lycée
Pierre et Marie Curie – CHATEAUROUX

M. LEBRETON Guillaume : Professeur agrégé d'EPS au collège
Edouard Herriot - LUCE

Mme POLLET Clara : Professeur d'EPS classe exceptionnelle au lycée
en Forêt – MONTARGIS

Mme RIFFARD Sybille : Professeur d'EPS classe exceptionnelle à l'Institution
Notre Dame La Riche - TOURS

M. ROUSSEAU Stéphane : Professeur d'EPS hors classe au lycée
Hôtelier de l'Orléanais - OLIVET

Mme SAMBINELLO Lucie : Professeur agrégé d'EPS au lycée
général et technologique Jean Monnet - JOUE LES TOURS

Mme THEILLAY Sandrine : Professeur d'EPS au lycée Polyvalent
Benjamin Franklin – ORLEANS

Mme VANPOPERYNGHE Annyck, Professeur certifié d'EPS au lycée
d'enseignement général et technologique agricole - LE SUBDRAY

M. VAUKAN Sylvain : Professeur d'EPS au lycée général et technologique
Marguerite de Navarre – BOURGES

Suppléant :

M. GALLON Damien : Professeur d'EPS au lycée général et technologique Bernard
Palissy - GIEN

ARTICLE 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté N° 88 /2020 du 5 octobre 2020.

ARTICLE 3 : La Secrétaire générale de l'Académie d'Orléans-Tours est chargée de
l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 15 septembre 2021
La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BEGUIN

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2021-09-17-00004

Arrt Epreuves Académiques

ARRETE

Portant sur la liste académique d'épreuves et d'activités correspondantes, proposée aux candidats relevant du contrôle en cours de formation prévu pour l'Education Physique et Sportive des baccalauréats général et technologique est fixée comme suit à partir de la session 2022

La Rectrice
Chancelière des universités

VU le code de l'éducation

VU l'arrêté du 21 décembre 2011 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique

VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général

Sur proposition de la Commission académique d'harmonisation et de proposition de notes d'Education Physique et Sportive

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste académique d'épreuves et d'activités correspondantes, proposée aux candidats relevant du contrôle en cours de formation prévu pour l'Education Physique et Sportive des baccalauréats général et technologique est fixée comme suit à partir de la session 2022 :

- Ultimate (CA 4)

ARTICLE 2 : La liste académique d'épreuves et d'activités correspondantes, proposée aux candidats relevant du contrôle ponctuel obligatoire pour l'Education Physique et Sportive du baccalauréat professionnel et du brevet des métiers d'art ainsi que des baccalauréats général et technologique est fixée comme suit à partir de la session 2022 :

- Badminton

ARTICLE 3 : Cet arrêté abroge l'arrêté N°89/ 2020 du 7 octobre 2020.

ARTICLE 4 : La Secrétaire générale de l'Académie d'Orléans-Tours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 15 septembre 2021
La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BEGUIN

Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

R24-2021-09-17-00005

Arrt Liste Rfrentiel Adapt

ARRETE

portant La liste académique des épreuves ponctuelles adaptées proposée aux candidats pour l'Education Physique et Sportive du certificat d'aptitude professionnelle, des baccalauréats professionnels, général et technologique est fixée comme suit à partir de la session 2022.

La Rectrice
Chancelière des universités

VU le code de l'éducation

VU l'arrêté du 21 décembre 2011 modifié relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique

VU l'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général

VU l'arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général

Sur proposition de la Commission académique d'harmonisation et de proposition de notes d'Education Physique et Sportive

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste académique des épreuves ponctuelles adaptées proposée aux candidats pour l'Education Physique et Sportive du certificat d'aptitude professionnelle, des baccalauréats professionnels, général et technologique est fixée comme suit à partir de la session 2022:

- Demi-fond – marche adaptée (2x400 marche)
- Danse adaptée
- Tennis de table adapté

ARTICLE 2 : Cet arrêté abroge l'arrêté n° 92/2020 du 7 octobre 2020.

ARTICLE 3 : La Secrétaire générale de l'Académie d'Orléans-Tours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 15 septembre 2021
La Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours
Signé : Katia BEGUIN